

**DCI-2026-007**

## DECISION DU MAIRE

### **Rue piétonne et front de neige – reprise du revêtement de surface Attribution d'un contrat pour la réalisation de travaux**

#### **Monsieur le MAIRE de la commune de LES AVANCHERS-VALMOREL**

- Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026 ;
- Vu la délibération n°2026-03-20-011 en date du 20 mars 2026 portant délégations au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18 qui confère le pouvoir au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;
- Considérant la proposition formulée par la société MARTOIA, ayant son siège : 46, allée des Artisans 73260 GRAND AIGUEBLANCHE.
- Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

La commune de Les Avanchers-Valmorel attribut le contrat de reprise du revêtement de surface de la rue piétonne de Valmorel à la société MARTOIA, dans le cadre des opérations d'entretien et de renouvellement du patrimoine communal.

#### **Article 2 :**

Aux vues de l'analyse des offres, l'offre de la société MARTOIA a été jugée la meilleure.

#### **Article 3 :**

Le contrat est conclu pour un montant de 24 640,80 € TTC.

#### **Article 4 :**

La signature du devis à l'entreprise vaut ordre de service de la phase préparation et travaux.

#### **Article 5 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Les Avanchers-Valmorel et le contrat sera notifié à la société MARTOIA.

Une ampliation sera transmise à :

- Madame la préfète de Savoie,
- Madame la Comptable publique

Fait à Les Avanchers Valmorel,  
Le 27 avril 2026,  
Le Maire,  
Jean-Michel VORGER

